



AVIS

Plan particulier d'affectation du sol « Gazomètre » de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

20 juin 2013

Demandeur	Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Demande reçue le	13 mai 2013
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Demande traitée le	6 juin 2013
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	20 juin 2013

Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

Le Conseil constate que la modification du PPAS vise à :

- *Exploiter les qualités existantes des espaces verts et du patrimoine pour restructurer le site autour d'espaces collectifs structurant et moteur dans le développement du quartier ;*
- *Densifier le site en adéquation avec son accessibilité et permettre d'opérer une rencontre sociale, grâce à un projet garantissant une mixité sociale ;*
- *Désenclaver le quartier par rapport à la mobilité automobile et piétonne en créant de nouvelles connexions piétonnes et automobiles ;*
- *Garantir une meilleure intégration des différentes fonctions existantes au sein du périmètre, en favorisant la mixité, également verticale¹.*

Avis

Le Conseil estime positif de vouloir densifier ce site qui bénéficie d'une bonne accessibilité en transports en commun tout en préservant la qualité de ses espaces verts et de ses éléments de patrimoine.

*
* *

¹ PPAS Gazomètre - Molenbeek-Saint-Jean, Projet de PPAS, 2 avril 2013, BUUR sous-traitance Olivier Chenu, p.76